

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1826

22 juin 2016

SOMMAIRE

2Gears S.A.	87644	DSBG holding	87612
2PM Investment Sicav	87644	Ebony Investments II S.à r.l.	87623
Actimalux S.A.	87636	Etablissement Nadin S.A.	87602
Alma Mater S.A.	87637	Fausttranslations.com S.à r.l.	87647
AMARIS Luxembourg S.à r.l.	87637	Fivre S.à r.l.	87647
Apolux S.A.	87638	Lux Art Déco S.à r.l.	87623
Aramis Participations S.A.	87638	Openregistry S.A.	87612
Asia Finance S.à r.l.	87636	Primost S.A.	87612
BCB S.A.	87636	Rice Topco S.à r.l.	87603
BCB S.A.	87636	Triton Masterluxco TVF S.à r.l.	87640
Bottega S.à r.l.	87624	Trius MEP S.à r.l.	87641
CCIF Leap S.à r.l.	87603	VGP Park Rodgau GmbH	87644
Ceed Investments S.A.	87602	Vison	87638
Cidron Greenfood S.à r.l.	87623	Vison SPF	87638
Claren Road Opportunities LuxCo T	87624	Weru Luxco S.à r.l.	87641
ClinTec Luxembourg	87603	Zobel Invest Lux S.à r.l.	87641
Codralux S.A.	87602	Zyyx S.A.	87643
Co-Line Tools International s.à r.l.	87602		

Ceed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016090014/10.

(160058538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Co-Line Tools International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016090032/12.

(160058693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Codralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 84.489.

EXTRAIT

Le 12 janvier 2016 s'est tenue le Conseil d'Administration au siège social de la société durant laquelle la délibération suivante a été prise:

Monsieur Willem De Braekeleer, demeurant professionnellement 34-36 Parc D'activités Capellen, L-8308 Capellen, a présenté sa démission en qualité d'administrateur.

Cette démission prend effet à dater du 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016090033/17.

(160058988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Etablissement Nadin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 2, rue de Septfontaines.

R.C.S. Luxembourg B 43.056.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale du 25 janvier 2016

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois ETABLISSEMENT NADIN SA dont le siège social est au 2, rue de Septfontaines à L - 8371 HOBSCHEID décident par la présente:

- de reconduire les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame VAN NUFFEL Marlène, domiciliée à B - 6700 ARLON, rue Pietro Ferrera 6 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018

- d'accepter la démission en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Bernard PERREAUX

- de nommer en lieu et place en tant que commissaire aux comptes la société BFC Consulting SPRL, dont le siège social se situe 1 Place de l'Eglise à B -6630 RADELANGE et portant le n° entreprise RPM Arlon 0476 980 573 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018

Fait à Hobscheid, le 8 avril 2016.

VAN NUFFEL Fabien / VAN NUFFEL Marlène / VAN NUFFEL Katleen /
NADIN Nicole.

Référence de publication: 2016090083/18.

(160058826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Rice Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.353.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rice Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2016089728/23.

(160058190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

ClinTec Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.878.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091210/9.

(160060639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

CCIF Leap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 205.263.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March,

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CCIF Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B185275, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CCIF Leap S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simulta-

neously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV. - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand sixteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CCIF Holding S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for one million two hundred thousand (1,200,000) shares of the Company, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) by contribution in cash in the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000). The appearing party expressly confirms to the notary, that based on the exchange rate in effect on the date hereof, the capital expressed in a currency other than Euro is equivalent to at least the minimum required for the incorporation of a limited liability company. The amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) is thus at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Director, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- CCIF Advisor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185203, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 1.400,-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CCIF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B185275, ayant un capital social de EUR 12.500 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4e étage, L-1653 Luxembourg,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CCIF Leap S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles

ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CCIF Holding S.à r.l.,

susnommée, déclare souscrire à un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) par versement en espèces de douze mille livres sterling (GBP 12.000). La partie comparante confirme encore expressément au notaire que sur base du taux de change en vigueur à la date de la présente, le capital exprimé en devise autre que l'Euro équivaut au moins au minimum requis pour la constitution d'une société à responsabilité limitée. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice President, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Andrew Howlett-Bolton, Directeur, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CCIF Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.185203, ayant un capital social de EUR 12.500 et son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016091222/449.

(160060096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

DSBG holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 203.966.

Les statuts coordonnés au 18 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2016.
Référence de publication: 2016091261/10.
(160060526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Primost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 20, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.456.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 février 2016

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de PRIMOST SA du 7, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société KF FINANCE SA du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration accepte le changement de dénomination du Commissaires aux Comptes en AKTIV MANAGEMENT SA

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du Commissaire aux Comptes du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg.

Référence de publication: 2016090942/16.

(160059615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Openregistry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 159.319.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of April.

Before Us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

NCC Group (Solutions) Limited, a company incorporated in England with registered number 3742757, with the registered office at Manchester Technology Centre, Oxford Road, Manchester M1 7EF, United Kingdom (the Sole Shareholder), hereby represented by Marie Casanova, jurist, residing in Howald, by virtue of a proxy given on 4th April 2016, which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of OPENREGISTRY S.A., a société anonyme, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 159.319, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg on January 26th 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20th 2011, number 764 (the Company). The articles of association of the Company were amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, on December 10th 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 21st 2015, number 160.

The above named appearing party has declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all twenty-five thousand seven hundred and eighty-two (25,782) class A shares and twenty-two thousand and thirty (22,030) class B shares without nominal value, issued by the Company representing 100% of the share capital of the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda here below;

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of nine thousand and seven hundred fifty-nine Euro and thirty-nine cents (EUR 9,759.39) so as to reduce it from its current amount of one million eight hundred fifty-nine thousand and twenty-six Euro and ninety-two cents (EUR 1,859,026.92) to one million eight hundred forty-nine thousand and two hundred sixty-seven Euro and fifty-three cents (EUR 1,849,267.53) by cancelation of two hundred fifty-

one (251) class B shares without designation of nominal value and to allocate the amount by which the share capital is reduced to a reserve account of the Company.

2. Decision to cancel different classes of shares by converting all remaining twenty-five thousand seven hundred and eighty-two (25,782) class A shares and twenty-one thousand seven hundred and seventy-nine (21,779) class B shares without nominal value into forty-seven thousand five hundred and sixty-one (47,561) ordinary shares without nominal value.

3. Decision to amend first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and conversion of shares to be read as follows:

“La Société a un capital social d'un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept et cinquante-trois cents (EUR 1,849,267.53) représenté par quarante-sept mille cinq cent soixante-et-une (47.561) actions sans valeur nominale.”

4. Decision to change the binding language of the articles of association from French to English and subsequently fully restate articles of association of the Company.

III. Thereupon, the following resolutions are taken:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of nine thousand and seven hundred fifty-nine Euro and thirty-nine cents (EUR 9,759.39) so as to reduce it from its current amount of one million eight hundred fifty-nine thousand and twenty-six Euro and ninety-two cents (EUR 1,859,026.92) to one million eight hundred forty-nine thousand and two hundred sixty-seven Euro and fifty-three cents (EUR 1,849,267.53) by cancellation of two hundred fifty-one (251) class B shares without designation of nominal value and to allocate the amount by which the share capital is reduced to a reserve account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to cancel different classes of shares by converting all remaining twenty-five thousand seven hundred and eighty-two (25,782) class A shares and twenty-one thousand seven hundred and seventy-nine (21,779) class B shares without nominal value into forty-seven thousand five hundred and sixty-one (47,561) ordinary shares without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and conversion of shares to be read as follows:

“La Société a un capital social d'un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) représenté par quarante-sept mille cinq cent soixante-et-une (47.561) actions sans valeur nominale.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to change the binding language of the articles of association from French to English and subsequently fully restate the articles of association of the Company to be read as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name OPENREGISTRY S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.3. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The main object of the Company is commercialisation of IT products, especially in the sphere of internet, as well as providing information, advice and services in relation to the Internet and, more specifically, the development of a platform enabling third parties to ensure the management of their own top-level domain (extension) online.

4.2 The object of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations and enterprises. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector and, in particular, to the extent that such activities are not carried out vis-à-vis the public.

4.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set up at one million eight hundred forty-nine thousand and two hundred sixty-seven Euro and fifty-three cents (EUR 1,849,267.53) divided into forty-seven thousand five hundred and sixty-one (47,561) ordinary shares without nominal value (the Shares).

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are in registered form only.

6.2. A shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

6.4. All Shares shall carry the same rights.

Art. 7. Transfer of shares Shares are freely transferrable. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company admits only one (1) owner per Share.

If a Share is held in joint ownership by several shareholders, the Company shall have the right to suspend the exercise of all relative rights until one (1) person has been assigned as the owner.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening

notice of such meeting, on first Thursday of September at 10.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each Share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. Except as otherwise required by these Articles, an extraordinary general meeting of the shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or email.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director, where the Company has only one shareholder, and, in case of plurality of directors, by a board of directors. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 3 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or email, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or email, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In no event shall the chairman of the meeting have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or email.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director, as the case may be, are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised, by passing appropriate resolutions adopted in compliance with these Articles, to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the single signature of any of directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of the person appointed in accordance with article 15 of these Articles if any.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

20.2. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholder(s) of the Company who may alone decide, in its sole discretion, to distribute such surplus or to carry it forward in whole or in part.

20.3. Dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, to be borne by the Company, are estimated approximately at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-)

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his/her name, surname, occupation and residence, said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

NCC Group (Solutions) une société constituée en Angleterre, enregistrée sous le numéro 3742757, ayant son siège social à Manchester Technology Centre, Oxford Road, Manchester M1 7EF, Royaume-Uni (l'Actionnaire Unique), représenté par Marie Casanova, juriste à Howald, en vertu d'une procuration datée du 4 avril 2016, laquelle la procuration devra être signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentaire et demeurera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de OPENREGISTRY S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 159.319, constituée conformément à l'acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 le 10 avril 2011 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière modification a été

effectuée conformément à l'acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 21 janvier 2015.

La partie comparante désignée au-dessus a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer que:

I. L'Actionnaire Unique possède les vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (25.782) actions de catégorie A et vingt-deux mille trente (22.030) actions de catégorie B sans valeur nominale, émises par la Société représentant 100% du capital social de la Société, et peut par conséquent prendre valablement les résolutions sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions vont être adoptées sont les suivants:

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille sept cent cinquante-neuf euros et trente-neuf cents (EUR 9.759,39) de façon à réduire le montant actuel d'un million huit cent cinquante-neuf mille vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.859.026,92) à un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) par l'annulation de deux cent cinquante-et-une (251) actions catégorie B sans valeur nominale et d'affecter le montant correspondant à la réduction du capital social aux réserves de la Société.

2. Décision d'annuler les différentes catégories d'actions en convertissant l'ensemble des vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (25.782) actions de A et les vingt-un mille sept cent soixante-dix-neuf (21.779) actions de B sans valeur nominale en quarante-sept mille cinq cent soixante-et-un (47.561) en actions ordinaires sans valeur nominale.

3. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital ci-dessus et la conversion des actions, comme suit:

«La société a un capital social d'un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) représenté par quarante-sept mille cinq cent soixante-et-une (47.561) actions sans valeur nominale.»

4. Décision de modifier la langue des statuts du français à l'anglais et par conséquent les statuts de la Société doivent être reformulés entièrement.

III. En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille sept cent cinquante-neuf euros et trente-neuf cents (EUR 9.759,39) de façon à réduire le montant actuel d'un million huit cent cinquante-neuf mille vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.859.026,92) à un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) par l'annulation de deux cent cinquante-et-une (251) actions catégorie B sans valeur nominale et d'affecter le montant correspondant à la réduction du capital social aux réserves de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'annuler les différentes catégories d'actions en convertissant l'ensemble des vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (25.782) actions de catégorie A et les vingt-un mille sept cent soixante-dix-neuf (21.779) actions de catégorie B sans valeur nominale en quarante-sept mille cinq cent soixante-et-un (47.561) actions ordinaires sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital ci-dessus et la conversion des actions qui sera remplacé par ce qui suit:

«La société a un capital social d'un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) représenté par quarante-sept mille cinq cent soixante-et-une (47.561) actions sans valeur nominale»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la langue des statuts du français à l'anglais et par conséquent les statuts de la Société doivent être reformulés entièrement et être lu de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination OPENREGISTRY S.A. (la Société) qui est régie par le droit luxembourgeois, et particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites territoriales de la commune par une résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration de la Société.

2.2. Succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration de la Société.

2.3. Lorsque l'administrateur unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire semblent avoir eu lieu ou sont imminents et que ces événements sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société constituée au Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société adoptée conformément aux règles requises pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne peut pas être dissoute en raison du décès ou de la dissolution de l'actionnaire unique.

Art. 4. Objet social.

4.1. Le principal objet social de la Société est la commercialisation de produits IT, notamment dans le domaine d'internet, de même que la fourniture d'information, d'avis et de services en rapport avec Internet et, plus spécifiquement, le développement d'une plate-forme permettant aux tiers la gestion de leur domaine de premier niveau pour leur site internet.

4.2. L'objet social de la Société est aussi la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises et sous quelque forme que ce soit ainsi que la direction, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et entreprises. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière des titres, des actions et/ou d'autres titres de participation, des obligations, des créances, des certificats de dépôt et ou d'autres titres de créance et plus généralement des instruments de garanties et/ou financiers émis par n'importe quelle entité publique ou privée que ce soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de n'importe quelle société ou entreprise. La Société peut faire directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou dans d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.3. La Société peut emprunter sous toutes les formes. La Société peut émettre des billets, obligations, créances et tout autre type de titres de créance et/ou de participation. La Société peut consentir des prêts y compris, sans limitation, le produit de tout emprunt et/ou l'émission de titres de créance ou de participation à n'importe quelles sociétés affiliées (par exemple aux filiales directes ou indirectes, aux sociétés soeurs ou aux sociétés mères) et la Société peut également donner des garanties et nantissement, transférer, grever ou encore créer et constituer une sûreté sur tout ou une partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de n'importe quelles sociétés affiliées (par exemple aux filiales directes ou indirectes, aux sociétés soeurs ou aux sociétés mères), et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice de n'importe quelles sociétés affiliées (par exemple aux filiales directes ou indirectes, aux sociétés soeurs ou aux sociétés mères), dans tous les cas, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier et, en particulier, dans la mesure où de telles activités ne sont pas effectuées vis-à-vis du public.

4.4. La Société peut généralement utiliser n'importe quels techniques et instruments relatifs à ses investissements aux seules fins de sa gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut généralement effectuer toutes opérations et transactions qui sont directement ou indirectement favorables ou liées à son objet social.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros et cinquante-trois cents (EUR 1.849.267,53) divisé en quarante-sept mille cinq cent soixante-et-une (47.561) actions ordinaires sans valeur nominale (les Actions).

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société adoptée conformément aux règles requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont exclusivement nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société doit être conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour être consulté par tout actionnaire. Ce registre énonce le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il possède, les montants payés sur chaque Action et le transfert des Actions ainsi que les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions endéans les limites fixées par la Loi.

6.4. Toutes les Actions confèrent les mêmes droits.

Art. 7. Transfert des actions. Les Actions sont librement transférables. Les Actions peuvent être transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, pareille déclaration de transfert est exécutée

par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes possédant une procuration adéquate. La Société peut aussi accepter comme preuve de transfert d'autres actes de cession convenant à la Société.

La Société n'admet qu'un (1) propriétaire par Action.

Si une Action est détenue en indivision, par plusieurs actionnaires, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y relatifs jusqu'à ce qu'une (1) personne soit nommée comme propriétaire.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs qui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou établies par écrit.

8.2. En cas de pluralité des actionnaires, n'importe quelle assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaire(s) de la Société doit être tenue, conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui pourrait être spécifié dans la convocation d'une pareille assemblée, le 1^{er} jeudi du mois de septembre à 10h30. Si ce jour est un jour férié l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaire(s) de la Société peut se tenir à l'étranger si, l'administrateur unique, ou en cas de pluralité des administrateurs, le conseil d'administrateur de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des actionnaire(s) de la Société peuvent se tenir aux lieux et dates indiqués dans leurs avis de convocation respectifs.

Art. 9. Notification, quorum, procurations et convocations.

9.1. Les délais de convocation et le quorum requis par la Loi régissent la convocation pour, et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire.

9.2. Chaque Action donne droit à une (1) voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée seront approuvées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

9.4. Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par les présents Statuts, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier n'importe quelles dispositions des Statuts ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

9.5. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

9.6. Tout actionnaire peut participer à l'assemblée des actionnaires de la Société en désignant par écrit ou par télécopie, fax, télégramme ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

9.7. Tout actionnaire peut participer à l'assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens matériels de communication similaires selon lesquels toutes les personnes qui participent à l'assemblée puissent entendre et parler entre eux et délibérer valablement, et la participation à une assemblée par de tels moyens constitue une présence en personne à une pareille assemblée.

9.8. L'assemblée pourra se tenir sans publications préalables si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaire(s) de la Société, et ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 10. Gestion.

10.1. La Société est administrée par un (1) administrateur unique lorsque la Société ne comprend qu'un (1) seul actionnaire, et, en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration, actionnaire ou non. Tout administrateur sera élu pour un mandat qui ne peut excéder six ans et est rééligible.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur (la Personne Morale), celle-ci est tenue de désigner un (1) représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant.

10.2. L'administrateur unique, et en cas de pluralité des administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par les actionnaire(s) de la Société à l'assemblée générale. Les actionnaire(s) de la Société déterminent aussi le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un (1) administrateur peut être révoqué pour un motif valable ou non et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur suite à son décès, à sa démission ou autre, les administrateurs restants nommeront, à la majorité des voix, un (1) administrateur provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaire(s) de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité des administrateurs, le conseil d'administration de la Société élira son président parmi ses membres et peut choisir un (1) secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable pour tenir la liste des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaire(s) de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

11.3. L'avis de convocation écrit pour toute réunion du conseil d'administration de la Société devra être donné à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date fixée pour une pareille réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera décrite brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. De tels avis de convocation ne sont pas requis si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et sont pleinement au courant de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être dérogé à l'avis de convocation par le consentement écrit ou par télécopie, fax, télégramme ou courrier électronique par chacun des membres du conseil d'administration de la Société. Un avis de convocation n'est pas requis pour les réunions qui ont lieu aux heures prévues et lieux désignés à l'annexe précédemment adoptée par une résolution du conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, fax, télégramme ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens matériels de communication similaires selon lesquels toutes les personnes qui participent à la réunion puissent entendre et parler respectivement et délibérer valablement, et la participation à une réunion par de tels moyens constitue une présence en personne à une pareille réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société peut délibérer et/ou voter valablement seulement si au moins la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions doivent être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. En aucun cas le président a une (1) voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Art. 12. Procès-verbaux de réunion du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration de la Société doivent être signés par le président du conseil d'administration de la Société qui préside cette réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux qui seront utilisés dans le cadre de procédures judiciaires ou autre seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par n'importe quel administrateur de la Société.

Art. 13. Décision de l'administrateur unique de la Société. Les décisions de l'administrateur unique, selon le cas, sont établies par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou de l'unique conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou faire effectuer tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société relèvent de la compétence de l'administrateur unique, et en cas de pluralité des administrateurs, du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé, par la prise de résolutions appropriées adoptées conformément aux présents Statuts, de nommer une (1) personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société, dans le but d'accomplir des fonctions spécifiques à tous les niveaux dans la Société.

Art. 16. Signatures contraignantes.

16.1. La Société sera liée à l'égard des tiers par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la seule signature de n'importe quel administrateur de la Société dans toutes les matières ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signer a été valablement délégué conformément à l'article 15 des présents Statuts.

16.2. Dans la mesure où la gestion journalière est concernée, la Société est juridiquement liée à l'égard des tiers par la seule signature de la personne désignée conformément à l'article 15 des présents Statuts (le cas échéant).

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ne peut être affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société possède(nt) un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui exerce les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou d'employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut une convention ou mène d'autres affaires ne sera pas pour autant interdit de délibérer ou de voter sur des questions concernant ladite convention ou lesdites affaires.

17.3. Si n'importe quel administrateur de la Société a un intérêt personnel et opposé à n'importe quelle transaction de la Société, un tel administrateur devra faire connaître au conseil d'administrateur de la Société de cet intérêt personnel et opposé et ne pourra pas débattre ni voter dans le cadre de cette transaction, et cette transaction, ainsi que le conflit d'intérêt de cet administrateur seront communiqués à la prochaine assemblée générale des actionnaire(s) de la Société qui ratifiera cette transaction.

17.4. S'il y n'y a qu'un (1) actionnaire de la Société, l'article 17.3. ne s'applique pas et les transactions conclues entre la Société et l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société seront simplement enregistrées dans les procès-verbaux.

17.5. Les articles 17.3. et 17.4. ne s'appliquent pas lorsque les transactions/opérations concernées sont faites dans le cours normal des opérations de la Société et conclues dans des conditions de concurrence normale.

« Art. 18. Surveillance par les commissaires.

18.1. Les Opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). La durée de leur mandat ne peut excéder six ans et ils sont rééligibles.

18.2. Les commissaire(s) sont nommés par l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société qui déterminera le nombre des commissaires, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Le commissaire(s) peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société pour un motif valable ou non.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette obligation légale cesse dès que la réserve légale atteint les dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fonction de toute augmentation ou réduction de capital tel qu'énoncé à l'article 5, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

20.2. Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société qui décidera toute seule, à sa seule discrétion, de distribuer ou de reporter en tout ou en partie de pareils excédents.

20.3. Les dividendes seront payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration de la Société et ils peuvent être payés aux endroits et aux heures fixés par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique ou en cas de pluralité des administrateurs, par le conseil d'administration de la Société peut décider de procéder à la distribution des dividendes intérimaires dans les conditions et limites figurant dans la Loi.

Art. 21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société qui est adoptée conformément aux règles requises pour la modification des Statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs (pouvant être une personne physique ou une personne morale) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaire(s) de la Société qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Art. 22. Droit applicable. La Loi s'appliquera dans tous les cas où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte sont supportés par la Société et s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec NOUS Notaire le présent acte.

Signé: M. CASANOVA, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10986. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 08 avril 2016.

Référence de publication: 2016090918/600.

(160059446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Lux Art Déco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.993.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2016

L'associé unique, réuni en assemblée générale extraordinaire, a décidé de transférer le siège social du n° 5 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, au n° 15, boulevard Royal, 3^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, à partir du 1^{er} avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BOKOMBA Kassa-Kassa

Le Gérant

Référence de publication: 2016090849/15.

(160059633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Ebony Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.691.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Avril 2016.

Ebony Investments II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2016090688/14.

(160059731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Cidron Greenfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.591.

Les statuts coordonnés au 15 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016091885/11.

(160061183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Claren Road Opportunities LuxCo T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091889/10.

(160060858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Bottega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 714.285,71.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.156.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared the following:

(i) Digital Portfolio Holdings, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 5762622 ("Digital Portfolio Holdings"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes;

(ii) Cimcorp, Inc., a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands ("Cimcorp"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes; and

(iii) Midas Medici Group Holdings, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 4243289 ("Midas" and together with Digital Portfolio Holdings and Cimcorp: the "Initial Shareholders"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes.

The appearing parties, represented as indicated above, declare that they currently hold the entire share capital of Bottega S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71), with its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 203156 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 19 February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as indicated above, further declare that the agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Creation of a new class of preferred shares (the "Preferred Shares"), each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) and with the rights ascribed to them in the articles of association of the Company as shall be amended pursuant to items 4 through 7 of this agenda.
3. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000), thereby raising it from its current amount of six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR

614,285.71) to seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 714,285.71) by the issue of ten million (10,000,000) Preferred Shares.

4. Subscription by BMC Samba Holdings S.à r.l. to the new Preferred Shares so issued under item 3. of this agenda in exchange for the payment in full of the nominal value of such Preferred Shares, along with a total share premium in the amount of two million one hundred forty-three thousand eight hundred twelve euros and sixty-nine cents (EUR 2,143,812.69), by means of a contribution in kind consisting of all the issued and outstanding shares representing 100% of the share capital of Samba Holdings S.à r.l with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by BMC Samba Holdings S.à r.l., and approval of the valuation of such contribution in kind.

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items and which shall read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The capital is set at seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 714,285.71) represented by (i) sixty-one million four hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one (61,428,571) ordinary shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares"), and (ii) ten million (10,000,000) preferred shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Preferred Shares").

6.2 The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out in accordance with the applicable provisions of Luxembourg law as well as any restrictions or requirements for any such redemption provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company.

6.3 The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the Ordinary Shares they hold respectively. The shareholder(s) owning Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the Preferred Shares they hold respectively.

6.4 Share premium paid on Ordinary Shares or Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") in relation to the Ordinary Shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Preferred Shares by a shareholder shall be booked in a preferred shares' share premium account (the "Preferred Shares' Share Premium Account") in relation to the Preferred Shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the Preferred Shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid.

6.5 Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (the "Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account") in relation to the Ordinary Shares held by such shareholder and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares held by such shareholder and upon which the special equity reserve was paid;

- any special equity reserve paid on Preferred Shares by a shareholder shall be booked in a preferred shares' special equity reserve account (the "Preferred Shares' Special Equity Reserve Account") in relation to the Preferred Shares held by such shareholder and such special equity reserve shall remain attached to the Preferred Shares held by such shareholder and upon which the special equity reserve was paid.

6.6 All Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the shareholders to be adopted at an extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) a holder of Preferred Shares may at any time prior to 19 February 2020 request (on one or several occasions) in writing to convert all or part (but if in part, no less than 25% of the total original number of Preferred Shares) of the Preferred Shares into Ordinary Shares;

(ii) the Preferred Shares will be converted into an equal fixed number of Ordinary Shares with a nominal value corresponding to the respective Preferred Shares nominal value (the "Conversion Shares") representing 14% of the Ordinary Shares outstanding after giving effect to such conversion calculated on a Fully-Diluted Basis. If less than all of the Preferred Shares are converted, the number of Conversion Shares issued upon conversion shall represent (x) 14% of the Ordinary Shares outstanding after giving effect to such conversion, calculated on a Fully-Diluted Basis, multiplied by (y) the percentage determined by dividing the number of Preferred Shares then being converted by the total initial number of Preferred Shares issued. Any accrued and unpaid dividends with respect to the Preferred Shares so converted into Conversion Shares automatically will lapse upon such conversion. The Preferred Shares Share Premium Account and the Preferred Shares Special Equity Reserve Account will remain attached to the Conversion Shares notwithstanding any such conversion. No fraction of an Ordinary Share will be issued upon any conversion of Preferred Shares. The number of Conversion Shares

will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Conversion Shares' Share Premium Account. For the purpose of this article, "Fully-Diluted basis" means the total Ordinary Shares outstanding at the time in question after giving effect to the conversion of all Preferred Shares into Ordinary Shares and after giving effect to the exercise, exchange or conversion of any other rights or securities conferring the right to acquire or receive any Ordinary Shares or rights or securities exercisable or exchangeable for or convertible into Ordinary Shares and regardless of whether any rights or securities in question may then be exercised, exchanged or converted into Ordinary Shares by their terms."

6. Amendment of article 10 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items and which shall read as follows:

" **Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only and at all times subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company."

7. Amendment of article 24 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items and which shall read as follows:

" **Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the below provisions and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company."

Each year, to the extent that the Company resolves to make dividend distributions, the shareholders are entitled to receive dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each holder of Preferred Shares will be entitled, with respect to each such year to dividends at a rate of fifteen percent (15%) per annum of the portion of the Liquidation Value represented by the Preferred Shares held by it, which dividends shall accrue and only be payable upon a Liquidation Event (as defined herein). Upon conversion of Preferred Shares into Conversion Shares, all cumulative dividends with respect to the Preferred Shares so converted will lapse and be cancelled.

Any remainder of any dividend distribution shall then be allocated by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders meeting, amongst the holders of Ordinary Shares only and in proportion to the respective number of Ordinary Shares held by them out of the aggregate number of issued and outstanding Ordinary Shares.

Subject to the conditions determined by law and article 6 of these articles of association, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers set the amount and the date of payment of any such advance payment.

For the purposes of this article 24 "Liquidation Event" means:

(a) the sale of a majority of the shares or assets of the Company (whether in one or more transactions, and including any sale of assets or equity securities of subsidiaries of the Company which collectively constitute a majority of the assets directly or indirectly held by the Company);

(b) the redemption of the Preferred Shares by the Company in accordance with the terms thereof and any requirements therefor under any shareholders agreement between or among the shareholders of the Company; or

(c) any other transaction or series of transactions that results in the holders of Preferred Shares receiving cash or cash equivalents in exchange for or in consideration of its Preferred Shares, Conversion Shares or any other equity interest in the Company.

In the event of any Liquidation Event, the holders of the Preferred Shares shall be entitled to be paid, before any distribution or payment is made upon any Ordinary Shares, an amount in cash equal to the Liquidation Value of the Preferred Shares held by them, plus an amount equal to all accrued and unpaid dividends thereon. After the payment of the full Liquidation Value and any accrued and unpaid dividends thereon to holders of all outstanding Preferred Shares, the remaining assets shall be distributed among the holders of the Ordinary Shares in proportion to the respective number of Ordinary Shares held by them out of the aggregate number of issued and outstanding Ordinary Shares.

For the purposes of this article 24 "Liquidation Value" shall mean ten million Brazilian Real (BRL 10,000,000) or its equivalent in euros as of the time of payment."

8. Amendment of article 25 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items and which shall read as follows:

" **Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s), subject to article 24 of these articles of association and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company."

Thereafter, the appearing parties, duly represented as indicated above, unanimously pass the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Initial Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Initial Shareholders unanimously resolve to create a new class of shares, namely the Preferred Shares, each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) and the rights ascribed to them in the articles of association of the Company as shall be amended pursuant to the following resolutions.

Third resolution

The Initial Shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000), thereby raising it from its current amount of six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71) to seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 714,285.71).

Fourth resolution

The Initial Shareholders unanimously resolve to issue ten million (10,000,000) Preferred Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Fifth resolution - Subscription /Payment

The Initial Shareholders resolve to approve and accept the following subscription and payment for the New Shares as set out below:

BMC Samba Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twelve million eight hundred five thousand one hundred thirty-four euros (EUR 12,805,134), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 203151 (the "Subscriber"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes,

declares to subscribe to the New Shares and fully pays up the nominal value of the New Shares as well as an aggregate share premium of two million one hundred forty-three thousand eight hundred twelve euros and sixty-nine cents (EUR 2,143,812.69), which shall remain attached to the New Shares so subscribed by the Subscriber, by way of a contribution in kind consisting of all the issued and outstanding shares representing 100% of the share capital of Samba Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 203145 (the "Contribution in Kind").

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declares that it is the sole owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at two million two hundred forty-three thousand eight hundred twelve euros and sixty-nine cents (EUR 2,243,812.69) in a declaration of contribution signed by the representative of the Subscriber. The value of the Contribution in Kind has been further confirmed in a declaration of recipient signed by the Company (the "Declaration"). A copy of the Declaration shall remain attached hereto for purposes of registration.

Following the subscription of the New Shares, the Subscriber now joins the Initial Shareholders in the general meeting of shareholders of the Company and Digital Portfolio Holdings, Cimcorp, Midas and the Subscriber are collectively referred to as the "Shareholders".

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The capital is set at seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 714,285.71) represented by (i) sixty-one million four hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one (61,428,571) ordinary shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares"), and (ii) ten million (10,000,000) preferred shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Preferred Shares").

6.2 The Company shall have the power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out in accordance with the applicable provisions of Luxembourg law as well as any restrictions or requirements for any such redemption provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company.

6.3 The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the Ordinary Shares they hold respectively. The shareholder(s) owning Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the Preferred Shares they hold respectively.

6.4 Share premium paid on Ordinary Shares or Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") in relation to the Ordinary Shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Preferred Shares by a shareholder shall be booked in a preferred shares' share premium account (the "Preferred Shares' Share Premium Account") in relation to the Preferred Shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the Preferred Shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid.

6.5 Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (the "Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account") in relation to the Ordinary Shares held by such shareholder and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares held by such shareholder and upon which the special equity reserve was paid;

- any special equity reserve paid on Preferred Shares by a shareholder shall be booked in a preferred shares' special equity reserve account (the "Preferred Shares' Special Equity Reserve Account") in relation to the Preferred Shares held by such shareholder and such special equity reserve shall remain attached to the Preferred Shares held by such shareholder and upon which the special equity reserve was paid.

6.6 All Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the shareholders to be adopted at an extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) a holder of Preferred Shares may at any time prior to 19 February 2020 request (on one or several occasions) in writing to convert all or part (but if in part, no less than 25% of the total original number of Preferred Shares) of the Preferred Shares into Ordinary Shares;

- (ii) the Preferred Shares will be converted into an equal fixed number of Ordinary Shares with a nominal value corresponding to the respective Preferred Shares nominal value (the "Conversion Shares") representing 14% of the Ordinary Shares outstanding after giving effect to such conversion calculated on a Fully-Diluted Basis. If less than all of the Preferred Shares are converted, the number of Conversion Shares issued upon conversion shall represent (x) 14% of the Ordinary Shares outstanding after giving effect to such conversion, calculated on a Fully-Diluted Basis, multiplied by (y) the percentage determined by dividing the number of Preferred Shares then being converted by the total initial number of Preferred Shares issued. Any accrued and unpaid dividends with respect to the Preferred Shares so converted into Conversion Shares automatically will lapse upon such conversion. The Preferred Shares Share Premium Account and the Preferred Shares Special Equity Reserve Account will remain attached to the Conversion Shares notwithstanding any such conversion. No fraction of an Ordinary Share will be issued upon any conversion of Preferred Shares. The number of Conversion Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Conversion Shares' Share Premium Account. For the purpose of this article, "Fully-Diluted basis" means the total Ordinary Shares outstanding at the time in question after giving effect to the conversion of all Preferred Shares into Ordinary Shares and after giving effect to the exercise, exchange or conversion of any other rights or securities conferring the right to acquire or receive any Ordinary Shares or rights or securities exercisable or exchangeable for or convertible into Ordinary Shares and regardless of whether any rights or securities in question may then be exercised, exchanged or converted into Ordinary Shares by their terms."

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 10 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only and at all times subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company."

Eighth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 24 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the below provisions and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between or among the shareholders of the Company."

Each year, to the extent that the Company resolves to make dividend distributions, the shareholders are entitled to receive dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each holder of Preferred Shares will be entitled, with respect to each such year to dividends at a rate of fifteen percent (15%) per annum of the portion of the Liquidation Value represented by the Preferred Shares held by it, which dividends shall accrue and only be payable upon a Liquidation Event (as defined herein). Upon conversion of Preferred Shares into Conversion Shares, all cumulative dividends with respect to the Preferred Shares so converted will lapse and be cancelled.

Any remainder of any dividend distribution shall then be allocated by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders meeting, amongst the holders of Ordinary Shares only and in proportion to the respective number of Ordinary Shares held by them out of the aggregate number of issued and outstanding Ordinary Shares.

Subject to the conditions determined by law and article 6 of these articles of association, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers set the amount and the date of payment of any such advance payment.

For the purposes of this article 24 "Liquidation Event" means:

(d) the sale of a majority of the shares or assets of the Company (whether in one or more transactions, and including any sale of assets or equity securities of subsidiaries of the Company which collectively constitute a majority of the assets directly or indirectly held by the Company);

(e) the redemption of the Preferred Shares by the Company in accordance with the terms thereof and any requirements therefor under any shareholders agreement between or among the shareholders of the Company; or

(f) any other transaction or series of transactions that results in the holders of Preferred Shares receiving cash or cash equivalents in exchange for or in consideration of its Preferred Shares, Conversion Shares or any other equity interest in the Company.

In the event of any Liquidation Event, the holders of the Preferred Shares shall be entitled to be paid, before any distribution or payment is made upon any Ordinary Shares, an amount in cash equal to the Liquidation Value of the Preferred Shares held by them, plus an amount equal to all accrued and unpaid dividends thereon. After the payment of the full Liquidation Value and any accrued and unpaid dividends thereon to holders of all outstanding Preferred Shares, the remaining assets shall be distributed among the holders of the Ordinary Shares in proportion to the respective number of Ordinary Shares held by them out of the aggregate number of issued and outstanding Ordinary Shares.

For the purposes of this article 24 "Liquidation Value" shall mean ten million Brazilian Real (BRL 10,000,000) or its equivalent in euros as of the time of payment."

Ninth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 25 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s), subject to article 24 of these articles of association and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party hereto, the present deed has been drawn up in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in the event of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Pétange, on the date indicated at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, whose full name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) Digital Portfolio Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés du Département d'Etat du Delaware, Section des Sociétés sous le numéro de dossier 5762622 ("Digital Portfolio Holdings"),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement;

(ii) Cimcorp, Inc., une société régie par les lois des Îles Caïmans et ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands ("Cimcorp"),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement; et

(iii) Midas Medici Group Holdings, Inc., une société soumise à la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Département d'Etat du Delaware, Section des Sociétés sous le numéro de dossier 4243289 ("Midas" et conjointement avec Digital Portfolio Holdings et Cimcorp: les "Associés Initiaux"),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par Bottega S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614,285.71 EUR), ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203156 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné le 19 février 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent en outre que l'ordre du jour sur lequel des résolutions doivent être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à toutes formalités de convocation préalable.
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles"), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et avec les droits qui leur sont attribués dans les Statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés conformément aux points 4 à 7 de cet ordre du jour.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR) à sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (714.285,71 EUR) par l'émission de dix millions (10.000.000) de Parts Sociales Préférentielles.
4. Souscription par BMC Samba Holdings S.à r.l. des nouvelles Parts Sociales Préférentielles ainsi émises au point 3. de cet ordre du jour et paiement intégral de la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles, ainsi que d'une prime d'émission totale d'un montant de deux millions cent quarante-trois mille huit cent douze euros et soixante-neuf centimes (2.143.812,69 EUR) par voie d'apport en nature de toutes les parts sociales émises représentant 100% du capital social de Samba Holdings S.à r.l. avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, détenues par BMC Samba Holdings S.à r.l., et approbation de l'évaluation d'un tel apport en nature;
5. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et qui se lit comme suit:

" Art. 6. Capital.

6.1 Le capital de la Société est fixé à sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (714.285,71 EUR) représenté par (i) soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze (61.428.571) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacun (les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles").

6.2 La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat doit être réalisé conformément aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise ainsi qu'aux restrictions ou conditions pour un tel rachat telles que prévues dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

6.3 Le(s) associé(s) qui détiennent des Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement. Le(s) associé(s) qui détiennent des Parts Sociales Préférentielles auront droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent respectivement.

6.4 La prime d'émission payée sur des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- Toute prime d'émission versée pour des Parts Sociales Ordinaires par un associé sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires") relatif aux Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- Toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales préférentielles par un associé sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles") relatifs aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

6.5. L'apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres (compte 115) versé pour les Parts Sociales Ordinaires ou pour les Parts Sociales Préférentielles sera comptabilisé sur des comptes de prime d'émission spécifiques comme suit:

- Tout apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres versé pour les Parts Sociales Ordinaires par un associé sera comptabilisé sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (le "Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires") en rapport avec les Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et cette réserve spéciale restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires détenue par cet associé et pour lesquelles l'apport en capitaux propres a été versé;

- Tout apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres versé pour les Parts Sociales Préférentielles par un associé sera comptabilisé sur un compte de réserve spéciale des parts sociales préférentielles (le "Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Préférentielles") en rapport avec les Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et cette réserve spéciale restera attachée aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et pour lesquelles l'apport en capitaux propres a été versé;

6.6 Toutes les Parts Sociales Préférentielles sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Préférentielles peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par les associés devant être adoptées lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) un détenteur de Parts Sociales Préférentielles peut à tout moment avant le 19 février 2020 demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit de convertir la totalité ou une partie (mais si une partie, pas moins de 25% du nombre total initial de Parts Sociales Préférentielles) des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) les Parts Sociales Préférentielles seront converties en un nombre égal fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Préférentielles (les "Parts Sociales Converties") représentant 14% des Parts Sociales Ordinaires émises après avoir donné effet à cette conversion, calculée sur la Base d'une Dilution Totale. Si moins de la totalité des Parts Sociales Préférentielles sont converties, le nombre des Parts Sociales Converties émises lors de la conversion représentera (x) 14% des Parts Sociales Ordinaires émises après avoir donné effet à cette conversion, calculée sur la Base d'une Dilution Totale, multipliées par (y) le pourcentage déterminé en divisant le nombre de Parts Sociales Préférentielles alors converties par le nombre initial total de Parts Sociales Préférentielles émises. Tous les dividendes accumulés et impayés concernant les Parts Sociales Préférentielles ainsi converties en Parts Sociales Converties vont être automatiquement annulés lors de cette conversion. Le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles et le Compte de Réserve Spéciale Versée pour les Parts Sociales Préférentielles demeureront attachés aux Parts Sociales Converties nonobstant une telle conversion. Aucune fraction de Part Sociale Ordinaire sera émise lors d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles. Le nombre de Parts Sociales Converties sera arrondi vers le bas au nombre de Parts Sociales Ordinaires le plus proche, tout surplus étant comptabilisé comme une prime d'émission dans le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Converties. Aux fins de cet article, "Base d'une dilution totale" signifie le total des Parts Sociales Ordinaires émises au moment en question après avoir donné effet à la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires et après avoir donné effet à l'exercice, échange ou conversion de tout autre droit ou titre donnant le droit d'acquérir ou de recevoir des Parts Sociales Ordinaires ou droits ou titres exerçable ou échangeable ou convertible en Parts Sociales Ordinaires et indépendamment de si les droits ou titres en question peuvent être exercés, échangés ou convertis en Parts Sociales Ordinaires selon leurs conditions.

6. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et qui se lit comme suit:

" **Art. 10. Cession de parts sociales.** Quand la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut céder librement ses parts sociales.

Quand la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être cédées librement entre les associés seulement et sous réserve des dispositions de tout pacte associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

Les Parts Sociales peuvent être transférées par des entre vifs à des non-associés seulement avec l'accord de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

7. Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et qui se lit comme suit:

" **Art. 24. Affectation des bénéfiques.** Il sera prélevé (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve exigée par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance décidera de l'affectation des bénéfiques annuels, sous réserve des dispositions ci-après et de tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

Chaque année, dans la mesure où la Société décide de distribuer des dividendes, les associés sont autorisés à percevoir des distributions de dividendes, établis à partir du bénéfice net et des réserves disponibles provenant des résultats non-distribués, y compris toute prime d'émission, et le montant affecté à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles sera autorisé, quant à chacune de ces années à des dividendes à un taux de quinze pourcent (15%) par an de la portion de la Valeur de Liquidation représentée par les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient, ces dividendes s'accumuleront et ne seront exigibles que lors d'un Evènement de Liquidation (tel que définit ci-dessous). Lors d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Converties, tous les dividendes annuels cumulatifs en ce qui concernent les Parts Sociales Préférentielles ainsi converties seront caduques et seront annulés.

Tout surplus d'une distribution de dividende sera attribué par l'associé unique, ou bien selon le cas, l'assemblée des associés, uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur nombre respectif de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux dans le nombre total des Parts Sociales Ordinaires émises.

Sous réserve des conditions déterminées par la loi et l'article 6 de ces statuts, le gérant unique ou dans le cas où il existe plus d'un gérant, le conseil de gérance peut payer une avance sur le paiement des dividendes.

Le gérant unique du conseil de gérance fixe le montant et la date de paiement de cette avance de paiement.

Pour les besoins de cet article 24, "Evènement de liquidation" signifie:

(a) la vente d'une majorité des parts sociales ou actifs de la Société (soit en une ou en plusieurs transactions, comprenant toute vente d'actifs ou de titres des filiales de la Société constituant collectivement une majorité des actifs directement ou indirectement détenus par la Société);

(b) le rachat des Parts Sociales Préférentielles par la Société conformément aux termes ci-dessus et toutes les conditions prévues dans tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société; ou

(c) toute autre transaction ou série de transactions qui donnent lieu pour le détenteurs de Parts Sociales Préférentielles à une perception d'argent liquide ou équivalents en échange ou compte tenu de ses Parts Sociales Préférentielles, Parts Sociales Converties ou toute autre participation dans la Société.

Dans l'éventualité d'un Evènement de Liquidation, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles seront autorisés à être payés, avant qu'un paiement ou une distribution soit faite pour les Parts Sociales Ordinaires, un montant en liquide égal à la Valeur de Liquidation des Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent, plus un montant égal à tous les dividendes accumulés et impayés aux détenteurs de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises, les capitaux restants seront distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur nombre respectif de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux dans le nombre total des Parts Sociales ordinaires émises.

Pour les besoins de cet article 24, "Valeur de Liquidation" signifie dix millions de réal brésilien (10.000.000 BRL) ou son équivalent en euros au moment du paiement."

8. Modification de l'article 25 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et qui se lit comme suit:

" **Art. 25. Dissolution, liquidation.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, pour toute cause et à tous moments, la liquidation sera réalisée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, et selon le cas, qui va déterminer les pouvoirs et les rémunérations du/des liquidateur (s), conformément à l'article 24 de ces statuts et conformément aux dispositions de tout pacte d'associé qui peut être conclu de temps à autre entre les associés de la Société."

Par la suite, les parties comparantes, dûment représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à cette assemblée générale, l'assemblée renonce à toute formalité de convocation préalable, les Associés Initiaux représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les Associés Initiaux décident de créer à l'unanimité une nouvelle classe de parts sociales, à savoir, les Parts Sociales Préférentielles, chaque part ayant une valeur nominale de un centime d'euros (0.01 EUR) et les droits qui leur sont attribués dans les statuts de la Société seront modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Troisième résolution

Les Associés initiaux décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR), à sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (714.285,71 EUR).

Quatrième résolution

Les Associés Initiaux décident à l'unanimité d'émettre dix millions (10.000.000) Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Cinquième résolution - Souscription et paiement

Les Associés Initiaux décident d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et le paiement des Nouvelles Parts Sociales tel que décrit ci-dessous:

BMC Samba Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze millions huit cent cinq mille cent trente-quatre euros (12.805.134), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203151 (le "Souscripteur"),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration qui après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement,

déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et paie intégralement la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux millions cent quarante-trois mille huit cent douze euros et soixante-neuf centimes (2.143.812,69 EUR) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par le Souscripteur par voie d'un apport en nature de toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de Samba Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203145 (l'«Apport en Nature»).

Le Souscripteur, représenté par son mandataire dûment mandaté, déclare qu'il est le seul propriétaire de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valides ont été données pour entreprendre les formalités de notifications et d'enregistrements ainsi que les autres formalités nécessaires pour réaliser un transfert d'Apport en Nature valide à la Société.

Le Souscripteur, représenté par son mandataire dûment mandaté, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié à deux millions deux cent quarante-trois mille huit cent douze euros et soixante-neuf centimes (2.243.812,69 EUR) dans une déclaration de contribution signée par le représentant du Souscripteur. La valeur de l'Apport en Nature a été en outre confirmée dans une déclaration de signée par la Société (la "Déclaration"). Une copie de la Déclaration restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Suite à la souscription des Nouvelles Parts Sociales, le Souscripteur rejoint à présent les Associés Initiaux à l'assemblée générale des associés de la Société et Digital Portfolio Holdings, Cimcorp, Midas et le Souscripteur sont dénommés collectivement les "Associés".

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 6. Capital.

6.1 Le capital de la Société est fixé à sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (714.285,71 EUR) représenté par (i) soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze (61.428.571) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacun ("les Parts Sociales Ordinaires") et (ii) dix millions (10.000.000) de Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles").

6.2 La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat doit être réalisé conformément aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise ainsi qu'aux restrictions ou conditions pour un tel rachat telles que prévues dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

6.3 Le(s) associé(s) qui détiennent des Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement. Le(s) associé(s) qui détiennent des Parts Sociales Préférentielles auront droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent respectivement.

6.4 La prime d'émission payée sur des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- Toute prime d'émission versée pour des Parts Sociales Ordinaires par un associé sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires") relatif aux Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- Toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales préférentielles par un associé sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles") relatifs aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

6.5. L'apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres (compte 115) versé pour les Parts Sociales Ordinaires ou pour les Parts Sociales Préférentielles sera comptabilisé sur des comptes de prime d'émission spécifiques comme suit:

- Tout apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres versé pour les Parts Sociales Ordinaires par un associé sera comptabilisé sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (le "Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires") en rapport avec les Parts Sociales Ordinaires détenues par cet associé et cette réserve spéciale restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires détenue par cet associé et pour lesquelles l'apport en capitaux propres a été versé;

- Tout apport en capitaux propres non-rémunérés par des titres versé pour les Parts Sociales Préférentielles par un associé sera comptabilisé sur un compte de réserve spéciale des parts sociales préférentielles (le "Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Préférentielles") en rapport avec les Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et cette réserve spéciale restera attachée aux Parts Sociales Préférentielles détenues par cet associé et pour lesquelles l'apport en capitaux propres a été versé;

6.6 Toutes les Parts Sociales Préférentielles sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Préférentielles peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par les associés devant être adoptées lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) un détenteur de Parts Sociales Préférentielles peut à tout moment avant le 19 février 2020 demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit de convertir la totalité ou une partie (mais si une partie, pas moins de 25% du nombre total initial de Parts Sociales Préférentielles) des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) les Parts Sociales Préférentielles seront converties en un nombre égal fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Préférentielles (les "Parts Sociales Converties") représentant 14% des Parts Sociales Ordinaires émises après avoir donné effet à cette conversion, calculée sur la Base d'une Dilution Totale. Si moins de la totalité des Parts Sociales Préférentielles sont converties, le nombre des Parts Sociales Converties émises lors de la conversion représentera (x) 14% des Parts Sociales Ordinaires émises après avoir donné effet à cette conversion, calculée sur la Base d'une Dilution Totale, multipliées par (y) le pourcentage déterminé en divisant le nombre de Parts Sociales Préférentielles alors converties par le nombre initial total de Parts Sociales Préférentielles émises. Tous les dividendes accumulés et impayés concernant les Parts Sociales Préférentielles ainsi converties en Parts Sociales Converties vont être automatiquement annulés lors de cette conversion. Le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles et le Compte de Réserve Spéciale Versée pour les Parts Sociales Préférentielles demeureront attachés aux Parts Sociales Converties nonobstant une telle conversion. Aucune fraction de Part Sociale Ordinaire sera émise lors d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles. Le nombre de Parts Sociales Converties sera arrondi vers le bas au nombre de Parts Sociales Ordinaires le plus proche, tout surplus étant comptabilisé comme une prime d'émission dans le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Converties. Aux fins de cet article, "Base d'une dilution totale" signifie le total des Parts Sociales Ordinaires émises au moment en question après avoir donné effet à la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires et après avoir donné effet à l'exercice, échange ou conversion de tout autre droit ou titre donnant le droit d'acquérir ou de recevoir des Parts Sociales Ordinaires ou droits ou titres exerçable ou échangeable ou convertible en Parts Sociales Ordinaires et indépendamment de si les droits ou titres en question peuvent être exercés, échangés ou convertis en Parts Sociales Ordinaires selon leurs conditions.

Septième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 10. Cession de parts sociales.** Quand la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut céder librement ses parts sociales.

Quand la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être cédées librement entre les associés seulement et sous réserve des dispositions de tout pacte associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

Les Parts Sociales peuvent être transférées par des entre vifs à des non-associés seulement avec l'accord de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

Huitième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve exigée par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions ci-après et de tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les associés de la Société.

Chaque année, dans la mesure où la Société décide de distribuer des dividendes, les associés sont autorisés à percevoir des distributions de dividendes, établis à partir du bénéfice net et des réserves disponibles provenant des résultats non-distribués, y compris toute prime d'émission, et le montant affecté à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles sera autorisé, quant à chacune de ces années à des dividendes à un taux de quinze pourcent (15%) par an de la portion de la Valeur de Liquidation représentée par les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient, ces dividendes s'accumuleront et ne seront exigibles que lors d'un Evènement de Liquidation (tel que définit ci-dessous). Lors d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Converties, tous les dividendes annuels cumulatifs en ce qui concernent les Parts Sociales Préférentielles ainsi converties seront caduques et seront annulés.

Tout surplus d'une distribution de dividende sera attribué par l'associé unique, ou bien selon le cas, l'assemblée des associés, uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur nombre respectif de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux dans le nombre total des Parts Sociales Ordinaires émises.

Sous réserve des conditions déterminées par la loi et l'article 6 de ces statuts, le gérant unique ou dans le cas où il existe plus d'un gérant, le conseil de gérance peut payer une avance sur le paiement des dividendes.

Le gérant unique du conseil de gérance fixe le montant et la date de paiement de cette avance de paiement.

Pour les besoins de cet article 24, "Evènement de liquidation" signifie:

(a) la vente d'une majorité des parts sociales ou actifs de la Société (soit en une ou en plusieurs transactions, comprenant toute vente d'actifs ou de titres des filiales de la Société constituant collectivement une majorité des actifs directement ou indirectement détenus par la Société);

(b) le rachat des Parts Sociales Préférentielles par la Société conformément aux termes ci-dessus et toutes les conditions prévues dans tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société; ou

(c) toute autre transaction ou série de transactions qui donnent lieu pour le détenteurs de Parts Sociales Préférentielles à une perception d'argent liquide ou équivalents en échange ou compte tenu de ses Parts Sociales Préférentielles, Parts Sociales Converties ou toute autre participation dans la Société.

Dans l'éventualité d'un Evènement de Liquidation, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles seront autorisés à être payés, avant qu'un paiement ou une distribution soit faite pour les Parts Sociales Ordinaires, un montant en liquide égal à la Valeur de Liquidation des Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent, plus un montant égal à tous les dividendes accumulés et impayés aux détenteurs de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises, les capitaux restants seront distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur nombre respectif de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux dans le nombre total des Parts Sociales ordinaires émises.

Pour les besoins de cet article 24, "Valeur de Liquidation" signifie dix millions de réal brésilien (BRL 10.000.000) ou son équivalent en euros au moment du paiement."

Neuvième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 25. Dissolution, liquidation.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, pour toute cause et à tous moments, la liquidation sera réalisée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, et selon le cas, qui va déterminer les pouvoirs et les rémunérations du/des liquidateur (s), conformément à l'article 24 de ces statuts et conformément aux dispositions de tout pacte d'associé qui peut être conclu de temps à autre entre les associés de la Société."

Le notaire instrumentant, qui comprend Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise primera.

Dont le présent acte notarial est rédigé au Pétange, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire du comparant, dont les nom et prénoms, état civil et demeure sont connus du notaire, ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016091855/680.

(160060788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.072.

Die Bilanz zum 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11., April 2016.

Référence de publication: 2016091860/10.

(160061055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.072.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und Anhang wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.

Référence de publication: 2016091861/11.

(160061500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Asia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016095013/13.

(160065083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Actimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 149.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2016.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2016095018/13.

(160065365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 116.393.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 2016:

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Gerolamo Ambrogio FIORI, né le 09 mars 1940 à Stradella (Pavia) Italie et demeurant professionnellement à Via S. Felice, Bâtiment Casa Mazzetti, CH-3821 Rovio (Suisse) comme administrateur classe A et Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur classe B;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur classe B.

avec effet immédiat et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2022.

2) L'Assemblée décide, également, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes à la société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.505, avec effet immédiat et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMA MATER S.A.

Référence de publication: 2016095028/25.

(160065404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

AMARIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.033.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2016

L'an deux mille seize et le lundi quatorze mars, à quatorze heures, les associés de la société AMARIS Luxembourg SARL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 500 euros, se sont réunis au siège social situé 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Est représentée:

Amaris Group SA, par Monsieur Jean-François THUNET, Administrateur, détenant 425 parts sociales

Est présent:

Monsieur Arnaud BRIZZI, détenant 75 parts sociales

Qui détiennent ensemble 500 parts sociales sur un total de 500.

Il est désigné en tant que Président de la séance Monsieur Jean-François THUNET.

Monsieur Jean-François THUNET déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à quatorze heures et cinq minutes.

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Le transfert du siège social de la société;

- Pouvoirs.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de transférer, à compter du 15 avril 2016, le siège social au 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix, 500 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, et 0 voix s'étant abstenues.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

A Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016095033/30.

(160065054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Apolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 125.842.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095041/11.

(160065218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095042/11.

(160064823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Vison SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Vison).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.151.

L'an deux mille seize, le quatrième du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de sa collègue empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VISON", établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173151, (la "Société"), constituée originellement en tant que société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 11 janvier 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 18 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3222 du 3 novembre 2014, contenant notamment l'abandon par la Société du statut de société de gestion de patrimoine familial.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme de la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Modification de la dénomination sociale actuelle de la Société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

3. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

“ **Art. 4.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (“SPF”), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.”

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 29 février 2016 (numéro 596) et 17 mars 2016 (numéro 790),

- au journal “Lëtzebuurger Journal” en date des 29 février 2016 et 17 mars 2016, et

- au journal “Le Quotidien” en date des 29 février 2016 et 17 mars 2016.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les quatre mille (4.000) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, deux (2) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

La Présidente informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente Assemblée, a été convoquée pour le 22 février 2016 et qu'elle n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés de participation financière pleinement imposable (“SOPARFI”) et de transformer la Société en société régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (“SPF”).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en “VISON SPF” et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination “VISON SPF”, (ci-après la “Société”), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (“SPF”) (ciaprès la “Loi SPF”), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”) et par les présents statuts (ci-après les “Statuts”).”

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour l'objet social et en conséquence pour l'article 4 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. DOSTERT, H. HELLINCKX.

Enregistré à Diekirch A.C., le 4 avril 2016. Relation: DAC/2016/5158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094956/111.

(160064395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Triton Masterluxco TVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.387.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A
- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B
- Madame Monique Bachner, demeurant professionnellement 8, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie B

Antonis Tzanetis, gérant de catégorie B

Mats Eklund, gérant de catégorie A

Monique Bachner, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco TVF S.à r.l.

Référence de publication: 2016094919/26.

(160064401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Trius MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.892.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016094920/10.

(160064498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weru Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2016094961/24.

(160064398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Zobel Invest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 205.449.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, den siebten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft luxemburger Rechts „BUDLASKA S.à r.l.“, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, eingetragen im luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 189.884, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Claude SCHROEDER, Geschäftsführer, wohnhaft in L-3347 Leudelange, 1b rue de Cessange.

Welche erschienene Partei den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „ZOBEL Invest Lux S.à r.l.“ gegründet, (hiernach die „Gesellschaft“), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Halten und Verwalten von sowie die Investition in Kapitalprodukte aller Art einschließlich der Beratung von Unternehmen hinsichtlich Auswahl von und Investitionen in Kapitalprodukte.

Die Gesellschaft kann sich an Unternehmen jeder Art beteiligen sowie alle Tätigkeiten ausführen, die dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 6. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Art. 10. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

Einzahlung der Anteile

Die einhundert (100) Anteile wurden von BUDLASKA S.à r.l., vorbenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1611 Luxemburg, 1 avenue de la Gare.

2) Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herr Claude SCHROEDER, geboren am 2. März 1973 in Ettelbrück (Luxemburg), wohnhaft in L-3347 Leudelange, 1b rue de Cessange,

Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Claude SCHROEDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation GAC/2016/2891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016094970/98.

(160064344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Zyyx S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.935.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte de l'administrateur unique de la société ZYYX S.A., Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 15 mars 2016 en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE, démissionnaire.

Luxembourg, le 18.04.2016.

Pour: ZYYX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016094971/17.

(160063909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

2Gears S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.267.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094974/10.

(160064509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.774.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017:

- Monsieur John Pauly,
- Monsieur Jean-Luc Neyens,
- Monsieur Rony Gyselinck,
- Monsieur Louis Legrand.

2. de nommer Monsieur Jurgen WILLEMS, avec adresse professionnelle au 659, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

3. de réélire KPMG Luxembourg Société Coopérative., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour 2PM INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016094975/23.

(160064716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

VGP Park Rodgau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 205.433.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn, am achtzehnten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques KESSELER, Notar mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

VGP N.V., eine Aktiengesellschaft („Naamloze vennootschap“), gegründet und bestehend unter belgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgien, eingetragen in der Zentralen Unternehmensdatenbank von Belgien („Kruispuntbank van Ondernemingen“) unter der Nummer 0887.216.042;

Hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Angestellte, geschäftsansässig in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer am 15. März 2016 privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht bleibt, nachdem sie von der Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) der VGP Park Rodgau GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Satzungssitz in Düsseldorf und deutscher Geschäftsanschrift in Cecilienallee 17, D-40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter Nummer HRB 71915 (die „Gesellschaft“). Der Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist derzeit in Jenišovice 59, 468 33 Jenišovice, Tschechische Republik.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, bittet den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. dass einhundert Prozent (100%) des Stammkapitals der Gesellschaft bei dieser Versammlung vertreten sind und die Versammlung somit ordnungsgemäß konstituiert und befugt ist, über die nachstehend aufgeführten Tagesordnungspunkte zu beraten;

II. dass die Alleinige Gesellschafterin am 17. März 2016 beschlossen hat, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg zu verlegen;

III. dass der einzige Geschäftsführer der Gesellschaft den Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß II., den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg zu verlegen, mit Wirkung ab dem 18. März 2016 vollzogen hat;

IV. dass aus der Bilanz der Gesellschaft hervorgeht, dass das Nettovermögen der Gesellschaft zum 17. März 2016 mindestens dem Wert des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht;

V. dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Bestätigung des Beschlusses der Alleinige Gesellschafterin vom 17. März 2016 über die Verlegung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Sitzungssitzes) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 18. März 2016, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;

2. Einrichtung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Sitzungssitzes) der Gesellschaft unter 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

3. Genehmigung, dass die Gesellschaft in Luxemburg in Form einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma „VGP Park Rodgau GmbH“ tätig wird.

4. Genehmigung der Bilanz zum 17. März 2016 und ihrer Verwendung als Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgische Gesellschaft, Bestätigung bezüglich des Nettovermögens der Gesellschaft und des Stammkapitals der Gesellschaft und Bestätigung, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkungslos und in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft verbleiben und die Gesellschaft weiterhin ihre Vermögenswerte innehaben und an sämtliche ihrer Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird;

5. Bestätigung, dass die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit weiterhin eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland sein wird und den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg unterhalten wird und für die Zwecke des Artikels 159 des luxemburgischen Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915 in seiner letzten Fassung die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat;

6. Änderung der Satzung der Gesellschaft, damit diese die im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt;

7. Bestellung der folgenden Personen zu einzelvertretungsbefugten Geschäftsführern der Gesellschaft für einen unbefristeten Zeitraum:

- Jan van Geet, geboren am 23. April 1971 in Dendermonde, Belgien, und ansässig in Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, Tschechische Republik, und

- Dirk Stoop, geboren am 25. Februar 1961 in Etterbeek, Belgien, und ansässig in Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgien.

SODANN FASST DIE ALLEINIGE GESELLSCHAFTERIN UNTER VORSORGLICHEM VERZICHT AUF ALLE EINBERUFUNGSFORMALITÄTEN FOLGENDE BESCHLÜSSE:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt ihren Beschluss vom 17. März 2016 und beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft von der Tschechischen Republik in das Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 18. März 2016, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Sitzungssitz) der Gesellschaft unter 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, einzurichten.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt zu genehmigen, dass die Gesellschaft in Luxemburg als société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma „VGP Park Rodgau GmbH“ tätig wird.

Vierter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin genehmigt die Bilanz vom 17. März 2016 und beschließt, sie als Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgischer Gesellschaft zu verwenden.

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass, gemäß vorgenannter Bilanz, sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf siebenhundertsiebenundvierzigtausendfünfhundertvier Euro und achtundvierzig Cent (747.504,48 EUR) und das Stammkapital der Gesellschaft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR), beläuft, die vollständig von der Alleinige Gesellschafterin gehalten werden.

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkunglos in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft bleiben und die Gesellschaft auch in Zukunft sämtliche ihrer Vermögenswerte innehaben und an ihre Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird.

Fünfter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin bestätigt, dass (i) obwohl die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gültig gegründete Gesellschaft bleibt, die Gesellschaft nunmehr den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg hat und (ii) gemäß Artikel 159 des luxemburgischen Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915, in seiner letzten Fassung, die Gesellschaft die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat und dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Sechster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, die Satzung der Gesellschaft zu ändern, damit diese die im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt. Die Satzung der Gesellschaft hat nunmehr folgenden Wortlaut:

§ 1. Firma und Sitz. Die Firma der Gesellschaft lautet:

VGP Park Rodgau GmbH

Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée).

Satzungssitz der Gesellschaft ist Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland). Der Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

§ 2. Gegenstand des Unternehmens. Gegenstand des Unternehmens sind die Entwicklung und der Bau von Immobilien zum Zwecke der Vermietung. Die dafür notwendigen Bauarbeiten werden ausschließlich von Subunternehmen ausgeführt. Tätigkeiten, die einer gesonderten Erlaubnispflicht nach § 34 GewO unterliegen, werden nicht ausgeführt.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten. Sie kann sich an gleichartigen Unternehmen beteiligen und die Geschäftsführung in solchen Unternehmen ausüben.

§ 3. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 25.000,--
- Euro fünfundzwanzigtausend -.

Das Stammkapital ist aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR), die vollständig gezeichnet und eingezahlt worden sind.

§ 4. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet.

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§ 5. Geschäftsführung und Vertretung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft jeweils durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich oder durch einen Geschäftsführer im Zusammenwirken mit einem Prokuristen vertreten.

Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung kann einem, mehreren oder allen Geschäftsführern Einzelvertretungsbefugnis erteilt werden, ebenso die Befugnis, die Gesellschaft bei der Vornahme von Rechtsgeschäften mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten uneingeschränkt zu vertreten (§ 181 BGB); dies gilt auch dann, wenn sich alle Geschäftsanteile in der Person des Gesellschafters vereinigen, der zugleich einer von mehreren oder alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ist.

Die Gesellschafterversammlung kann den Geschäftsführern mit Wirkung für das Innenverhältnis generell Weisungen oder Weisungen für den Einzelfall erteilen. Sie kann insbesondere die Vornahme bestimmter Geschäfte von ihrer vorherigen Einwilligung abhängig machen.

Geschäftsführer können, mit oder ohne Angabe von Gründen, aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses jederzeit abberufen werden.

§ 6. Jahresabschluss, Gewinnverwendung. Der Jahresabschluss ist von dem Geschäftsführer / den Geschäftsführern nach den gesetzlichen Bestimmungen aufzustellen und durch die Gesellschafterversammlung innerhalb der gesetzlichen

Frist (z.Z. § 42 a GmbHG bzw. Art. 75 des Luxemburger Gesetzes vom 19. Dezember 2002 zum Handels- und Gesellschaftsregister sowie zur Buchführung und zum Jahresabschluss der Unternehmen) festzustellen.

Für die Gewinnverwendung gelten die gesetzlichen Vorschriften.

§ 7. Verfügung über Geschäftsanteile. Die Abtretung von Geschäftsanteilen und die sonstige Verfügung über Geschäftsanteile ist nur mit Zustimmung der Gesellschaft zulässig.

Die Zustimmung darf im Innenverhältnis nur erteilt werden, wenn ein entsprechender einstimmiger Gesellschafterbeschluss vorliegt.

§ 8. Bekanntmachungen der Gesellschaft. Das Veröffentlichungsblatt der Gesellschaft ist der elektronische Bundesanzeiger in Deutschland bzw. das Mémorial in Luxemburg.

§ 9. Gründungsaufwand. Aus Anlass der Gründung der Gesellschaft hat diese die Kosten übernommen für die Beurkundung des Gesellschaftsvertrags einschließlich hierzu etwaig erforderlich werdender Nachträge, ferner die Kosten für die Anmeldung und Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister und sonstigen Gründungsaufwand, die alles jedoch nur bis zur Höhe eines Gesamtbetrags von EUR 2.500,--.

Übergangsregelung

Für Zwecke des luxemburgischen Rechts beginnt das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2016.

Siebter Beschluss

Für Luxemburger Zwecke beschließt die Alleinige Gesellschafterin sodann, die folgenden Personen zu Geschäftsführern der Gesellschaft für einen unbefristeten Zeitraum zu bestellen:

- Jan van Geet, geboren am 23. April 1971 in Dendermonde, Belgien, und ansässig in Mala Skala 211, 468 22 Mala Skala, Tschechische Republik, und
- Dirk Stoop, geboren am 25. Februar 1961 in Etterbeek, Belgien, und ansässig in Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgien.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Jan van Geet oder Dirk Stoop gebunden.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Pétange, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Diese Urkunde wurde dem Vertreter der erschienenen Partei verlesen und von letzterem mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: EAC/2016/7215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016094952/163.

(160064103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Fausttranslations.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 26, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.700.

Die Koordinierten Statuten vom 07. April 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. April 2016.

Référence de publication: 2016094529/11.

(160064318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Fivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.773.

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A COMPARU:

PRIVATE TRUSTEES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, agissant en qualité de Trustee d'un Trust dénommé «THE CREATIVITY TRUST», trust de droit de Jersey,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée «FIVRE S.à r.l.», avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2821 du 18 novembre 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, LUX SERVICES S.à r.l. société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 87.808.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/411. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094539/51.

(160064282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.